



Délibération n°2024-167

Date de la convocation : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	37
Nombre de conseillers votants :	40
- dont « pour » :	40
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Approbation du nouvel organigramme de la CCPOA à compter du 1^{er} janvier 2025

Le mardi 10 décembre 2024 à 18h45

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Cauneille, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE,

Suppléants : Delphine DAUBIAN, Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Rachel DURQUETY, Guy BAUBION BROYE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Procurations : Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES à Fabienne LABASTIE, Sophie DISCAZAUX à Alain DIOT,

Absents : Roland DUCAMP, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON,

Secrétaire de séance : Jean-Luc SEMACOY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU l'avis favorable du Comité Technique du 15 octobre 2024.

M. le Président précise qu'en raison des différents changements survenus cette année, il est nécessaire de mettre à jour l'organisation technique des services ainsi que l'organigramme. A cet effet, un travail a été réalisé par les services et a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial (CST) le 15 octobre 2024.

La CCPOA acquiert et développe des compétences, ce qui entraîne un réajustement de l'organigramme. Le nouvel organigramme est proposé au vote pour une application au 1^{er} janvier 2025, qui prend en compte :

- ❖ **la création d'un Pôle cohésion sociale et services aux populations** qui englobe 3 directions : la direction Patrimoine Culture Tourisme, le CIAS, le pôle Petite Enfance, Enfance, jeunesse et accès au droit,
- ❖ **le Pôle administration générale et infrastructures mutualisés** qui comprend la Direction administration générale, la direction infrastructures et technique
- ❖ **Pôle stratégie territoriale - aménagement et transitions**, qui comprend la direction aménagement du territoire, la direction développement économique.

Le service Communication sera rattaché directement auprès du DGS



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter l'organigramme des services de la Communauté de communes et du CIAS ci-annexé à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

